

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA VILLE D'ALES

Service : DPSVP – Occupation du  
domaine public  
Tél : 04 66 56 11 23  
Réf : CR/MM/FB/SS 2025

**Objet : nomination d'un régisseur, de mandataires suppléants et de mandataires pour la régie de recettes du stationnement payant de surface – abroge et remplace les arrêtés n°2016/00117 du 18 février 2016, n°2018/00165 du 8 février 2018, n°2018/00720 du 27 juin 2018, n°2018/01324 du 26 novembre 2018, n°2019/00463 du 11 octobre 2019, n°2021/00014 du 20 janvier 2021, n°2021/00147 du 15 juin 2021, n°2022/00497 du 4 octobre 2022**

Le maire de la ville d'Alès,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics Locaux,

**Vu** le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif à la création des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 et notamment son article 22, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

**Vu** l'arrêté interministériel du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et du montant du cautionnement imposé à ces agents,

**Vu** l'arrêté n°2025/00791 du 28 octobre 2025 relatif à la création de la régie de recettes du stationnement payant de surface - abrogation des arrêtés n°2007/00088 du 29 janvier 2007 et n°2024/00677 du 22 octobre 2024,

**Vu** l'arrêté n°2016/00117 du 18 février 2016 portant nomination d'un régisseur, de mandataires suppléants et de mandataires pour la régie de recettes du stationnement payant de surface, modifié par l'arrêté n°2022/00497 du 4 octobre 2022,

**Vu** les arrêtés n°2018/00165 du 8 février 2018, n°2018/00720 du 27 juin 2018, n°2018/01324 du 26 novembre 2018, n°2019/00463 du 11 octobre 2019, n°2021/00014 du 20 janvier 2021, n°2021/00147 du 15 juin 2021 relatifs à la nomination de mandataires pour la régie de recettes du stationnement payant de surface,

**Vu** l'avis conforme du comptable public assignataire du 23 octobre 2025,

**Considérant** la nécessité de nommer de nouveaux mandataires suppléants et de nouveaux mandataires pour la régie de recettes du stationnement payant de surface,

**Considérant** qu'en conséquence et pour tenir compte de la réglementation en vigueur, un certain nombre d'arrêtés doivent être abrogés et des modifications doivent être apportées à l'acte de nomination du régisseur, des mandataires suppléants et des mandataires de la régie de recettes du stationnement payant de surface n°2016/00117 du 18 février 2016 susvisé ;

**Considérant** qu'il convient, pour plus de lisibilité et de cohérence, d'abroger les arrêtés précédents, y compris celui de 2016 et de les remplacer par un acte unique reprenant l'ensemble des nominations de régisseur, mandataires suppléants et mandataires,

## **ARRÊTE**

Les arrêtés n°2016/00117 du 18 février 2016, n°2018/00165 du 8 février 2018, n°2018/00720 du 27 juin 2018, n°2018/01324 du 26 novembre 2018, n°2019/00463 du 11 octobre 2019, n°2021/00014 du 20 janvier 2021, n°2021/00147 du 15 juin 2021, n°2022/00497 du 4 octobre 2022 sont abrogés et remplacés comme suit.

### **ARTICLE 1 :**

M. François BERNARD est nommé régisseur de la régie de recettes du stationnement payant de surface avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. François BERNARD, régisseur, sera remplacée par Mme Coralie ANDREO et MM. Damien PANADES, Hervé DUMAS, Evan DE SADELEER, mandataires suppléants.

### **ARTICLE 3 :**

Mmes Sarah STEINMETZ, Laurence BUERI, Caroline JUAREZ, Delphine PERRET, MM. Christian RIVIERE, Kévin ROSADO, Alexandre LAFONT, Alexis PIORKOWSKI, Grégory TURLURE, Gregory MOTTO-ROSS, Clément COLLIN, Charly FOLCHER, Fabien BENOIT sont nommés mandataires de la régie de recettes du stationnement payant de surface pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du stationnement payant de surface avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

### **ARTICLE 4 :**

M. François BERNARD percevra une indemnité de maniement de fonds d'un montant annuel de 820 €, soit 410 € majorés de 100 % dans la mesure où la régie est ouverte au public au-delà des périodes normales d'exécution du service et que le nombre hebdomadaire moyen d'opérations est supérieur à 200.

## **ARTICLE 5 :**

Mme Coralie ANDREO et MM. Damien PANADES, Hervé DUMAS, Evan DE SADELEER, mandataires suppléants, percevront une indemnité de maniement de fonds d'un montant annuel de 820 € au prorata de la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

## **ARTICLE 6 :**

Le régisseur et les mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, chargés de la garde et de la conservation des fonds, des valeurs et pièces comptables qu'ils ont reçus ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

## **ARTICLE 7 :**

Le régisseur, les mandataires suppléants et les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal.

## **ARTICLE 8 :**

Le régisseur et les mandataires suppléants devront présenter leurs registres, leur comptabilité, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

## **ARTICLE 9 :**

Le régisseur, les mandataires suppléants et les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031A-B-M en date du 21 avril 2006.

## **ARTICLE 10 :**

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Vu pour acceptation en manuscrit

Le régisseur

**M. François BERNARD**

Vu pour acceptation



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire suppléant

**M. Damien PANADES**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire suppléant

**M. Evan DE SADELEER**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Kévin ROSADO**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Alexis PIORKOWSKI**

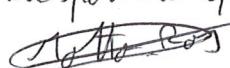
*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Grégory MOTTO-ROS**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Charly FOLCHER**

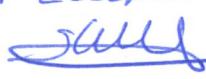
*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**Mme Sarah STEINMETZ**

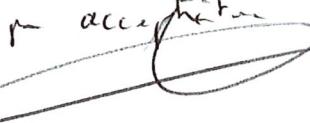
*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**Mme Caroline JUAREZ**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit

le mandataire suppléant

**Mme Coralie ANDREO**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire suppléant

**M. Hervé DUMAS**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Christian RIVIERE**

*Vu pour Acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Alexandre LAFONT**

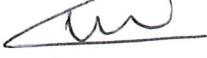
*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Grégory TURLURE**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Clément COLLIN**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**M. Fabien BENOIT**

*Vu pour Acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**Mme Laurence BUERI**

*Vu pour acceptation*



Vu pour acceptation en manuscrit  
le mandataire

**Mme Delphine PERRET**

*Vu pour acceptation*

